

Pardevant Les temoins Doubligne fut Present
Gabriel Constant. Et Baptiste Gamache les quels ont
Volontairement Engage Et Sengage Par les Presens
au ^{re} Jph. Robidou Et a le present acceptant.
Pour a la premiere Requisition Pastier de cette
ville En quatorz Sengage Dans un de les Bateau
Pour faire le Voyage de Chippagoua tous quant
Montant que pour Pervenir En cette ville Et avoir Bien
Edument Soins Pendant la Route Et Etant au dit
lieu Des Marchandises, Viss, Petteri, ustancilles Et de
Toute les Choses necessaires Pour le Voyage Servir
Obier Executer Fidelement tout ce que le Dit. ^{re} Jph.
Pourgoi ou ses Représentants au quelle il Pourroit
transporter le dit Engagement lui Commanderont
De leath Et Thormette faire leur profit Eviter leur
Dommage tenavertir sil vient a son Comersant Et
Generalement tout ce que son Bon Et Fidele Engage
Est Oblige de faire Sabente si quitter le dit Service
sous les Peines Portes Par les Ordannances Depense
Les gages. Cette Engagement est ainsi fait Pour
le Prix Et Somme de quarante Piastres En argent
Petteri Raison de quarante Sol La livre

MISSOURI
HISTORICAL
SOCIETY
ST. LOUIS

MERRE CHOUTEAU
(1848-1910)
COLLECTIONS.

que le dit ^{me} Jph. Robidou s'oblige de Bailler Et
de Payer au Dit Engagé apres leur Retour En Cette
Ville Saith Et Dame En presence des temoins -

Antoine Chenier
temoin

Gabriel & Constant.
Et Baptiste & Jamache
Margu

MHS